



Arrondissement  
de Torcy

Canton de  
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 30  
Excusés : 7  
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NEUF SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - Mme PHONGPRIX - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. GHOZELANE - M. OUMARI - M. TABUY - M. FRISSON - M. NOVAIS - M. LARGIER - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

M. GHOZELANE	à	M. BORD
M. OUMARI	à	Mme DE ALMEIDA LACERDA
M. TABUY	à	M. BECQUART
M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
M. LARGIER	à	M. DUMONT
M. RIBOLLA	à	Mme GINEYS

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

# SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

N°2025\_09\_29-23

Ref : Police Municipale

**Objet: Convention de partenariat entre la commune de Pontault-Combault et le lycée Camille Claudel relative au dispositif ' Relais Collège/Lycée '**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

**VU** le projet de convention ci-annexé,

**CONSIDERANT** le besoin identifié par la commune et les partenaires locaux de proposer l'extension de la médiation sociale au sein des établissements scolaires du second degré,

**CONSIDERANT** le besoin identifié par la commune et les partenaires locaux d'accompagner les élèves exclus et de limiter le temps d'errance lors de ces périodes,

**CONSIDERANT** la volonté partagée de la commune et de ses partenaires de renouveler le dispositif « relais collèges/lycée » et de l'encadrer par une convention,

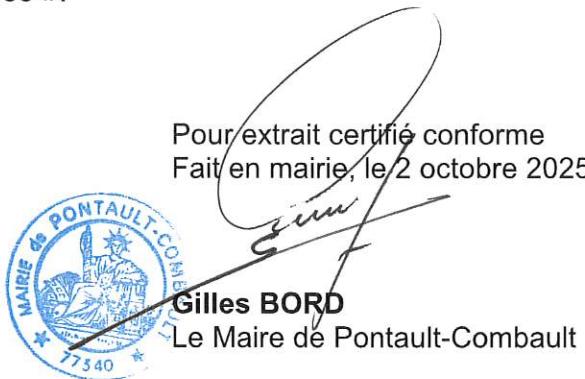
**CONSIDERANT** que suite au départ du proviseur du lycée Camille Claudel en 2025, il convient de faire ratifier une nouvelle convention avec le nouveau chef d'établissement, pour assurer la continuité du dispositif.

**CONSIDERANT** l'avis de la commission services à la population du 16 septembre 2025,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

**AUTORISE** le maire à signer la convention avec le lycée Camille Claudel concernant le renouvellement du dispositif « relais collège/lycée ».



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251003-2025\_09\_29-23-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025